



AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N° **76** février 22

Groupement forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

BP 22 71401 Autun Cedex. Téléphone : 03 85 86 26 02

Local : 1 rue des Pierres à Autun. E-mail : contact@autunmorvanecologie.org

www.autunmorvanecologie.org

Editorial

Retrouvons un débat posé, réfléchi et constructif !

Beaucoup de choses semblent avoir été figées depuis 2 ans. Ceci probablement du fait de la situation sanitaire qui épouse une évolution périodique faite de « mieux » et de « beaucoup moins bien ». Aurait-on intégré une forme de lassitude et d'abnégation dans nos comportements ? Bien au contraire. Tout autour de nous, des crispations sur des prises de position arrêtées sont de plus en plus fréquentes, que ce soit dans nos relations de travail, amicales voire dans notre cercle familial. Au niveau national, les passes d'arme entre les différents groupes politiques virent de plus en plus au pugilat comme on a pu le voir dernièrement sur le pass vaccinal. Les réseaux sociaux jouent alors un rôle de refuge pour aller chercher des personnes « qui pensent comme nous », mais aussi de catalyseur de ces tensions, en se persuadant que notre vision est la bonne et que « ceux d'en face » ont forcément tort. On ne cherche plus à trouver des arguments objectifs et fondés, on se contente de caricaturer l'autre pour mieux se rassurer soi-même.

Ainsi, dans les débats sur les choix énergétiques que notre pays va devoir faire très prochainement, la caricature va bon train là aussi. Vous remettez en cause le choix de construire les « SMR », ces minicentrales nucléaires ? Vous êtes catalogué

comme irresponsable, condamnant les Français à s'éclairer et se chauffer à la bougie. A l'inverse, vous parlez de rendement pour comparer deux moyens de production énergétiques ?

Vous êtes coupable d'aveuglement productiviste, incapable de penser à réduire en premier lieu votre consommation énergétique.

Ne tombons pas, à notre tour dans des jugements hâtifs et infondés. Pour cette nouvelle année, je souhaite que notre association fasse ce qu'elle a toujours su faire jusque-ici : s'interroger, se documenter, prendre position et participer au débat public, un débat posé et réfléchi qui ne méprise pas l'autre mais le considère plutôt comme un partenaire lui permettant d'avancer dans sa réflexion. Un exemple très concret pour lancer notre travail en cette nouvelle année : notre association réouvre son dossier « énergie » ! Un travail important va être entrepris, en particulier pour suivre les récentes évolutions techniques. Sans parti pris, tous les modes de production énergétique doivent être passés au crible, évidemment en s'attardant fortement sur leur impact environnemental. Ce dossier, une fois construit, nous permettra de mieux nous positionner et porter nos idées en particulier dans les nombreuses commissions où nous siégeons. Souhaitons une année de travail, de débat, et d'avancées dans la préservation de notre planète ! Vincent

Nous sommes convaincus que nous allons être amenés à l'avenir pour défendre notre environnement à tenter des actions en justice.

Nous avons donc décidé de modifier nos statuts et de rajouter un article nous donnant le droit d'ester en justice, même si aujourd'hui notre Habilitation Régionale nous permet de le faire. Mais cela lèvera toute ambiguïté. D'ailleurs sans attendre, nous nous portons partie civile, avec l'Office pour la Bio Diversité contre un propriétaire forestier ayant fait une coupe rase non autorisée sur un site classé, au Mont Preneley.

Nous vous convions donc à une
**Assemblée Générale
Extraordinaire
le 10 mars 2022**

**Rendez-vous à notre local :
Autun Morvan Ecologie,
1 rue des Pierres à Autun à 18h**

Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, un lien zoom leur sera envoyé sur inscription (pour vous inscrire, adressez un mail à contact@autunmorvanecologie.org)

La maison brûle... et alors ?

« La maison brûle, et nous regardons ailleurs » disait il y a 20 ans déjà Jacques Chirac . On pourrait après Glasgow réactualiser la formule : « la maison brûle et nous la regardons brûler". En toute connaissance de cause désormais.

Le 1er ministre britannique Boris Johnson avait ouvert la COP 26 en Ecosse avec une autre formule choc " il est minuit moins 1 sur l'horloge de l'apocalypse" et disait " vouloir maintenir en vie " l'objectif de limiter la température de la planète à 1,5 degrés d'ici la fin du siècle. Cet objectif auquel plus personne ne croit, est toujours écrit noir sur blanc dans la déclaration finale de Glasgow.

Pourtant les engagements pris en Ecosse sont restés insuffisants, flous, cyniquement décalés par rapport à l'urgence. La COP 26 aura surtout été marquée par l'annonce d'initiatives non contraignantes sur la déforestation, l'automobile ou l'aviation.

Même si pour la première fois les mots énergies fossiles figurent dans un texte onusien sur le climat et sont explicitement reconnues comme faisant partie du problème , l'INDE - soutenue en coulisse par la Chine , les Etats unis et l'Australie - a fait en sorte qu'on ne parle plus dans le texte de "sortir du charbon" mais seulement "d'en diminuer" son usage et ses subventions.

Voilà qui change tout. L'ambition n'est soudainement plus la même. Le charbon, ennemi numéro 1 du climat a encore de beaux jours devant lui. Les jets privés aussi. Pas moins de 400 jets auront atterri en Ecosse durant la COP 26 avec pour passagers des chefs d'état, des entrepreneurs , des acteurs et des milliardaires venus encourager le monde à s'engager toute affaire cessante dans la lutte contre le changement climatique. La COP 26 aura aussi été marquée par un manque flagrant de solidarité Nord / Sud en matière d'aides financières. Le pacte de Glasgow se contente de noter « avec un profond

regret » que les pays riches n'ont pas été capables de tenir leur promesse des fameux 100 milliards de dollars d'aide par an en 2020. Remis à 2023. Là aussi on verra plus tard. La déclaration finale de Glasgow acte " qu'il faut accélérer l'action au cours de cette décennie critique". Mis bout à bout, les engagements de Glasgow conduisent à un réchauffement compris entre 2,1 et 2,4 degrés d'ici la fin du siècle. A condition qu'ils soient tous scrupuleusement tenus. Comptez plutôt entre 3 ou 4 degrés alertent les ONG environnementales (OXFAM, Care, WWF...) qui parlent de Glasgow comme d'un rendez-vous raté. « Son bilan est une tragédie pour l'humanité et une trahison pour les pays les plus vulnérables » selon Greenpeace.

Depuis Glasgow, on a appris que les sept années les plus chaudes ont été enregistrées depuis 2015. Comme une tendance qui se confirme. Pas de doute « la maison brûle ». Et donc ?
Véronique

Bocage, pâturage et haies

Le bocage et l'élevage bovin.

La Saône et Loire est un Pays de bocage surtout dans sa partie Ouest de la Saône célèbre pour ses bovins Charolais élevés de façon relativement extensive. On voit ces dernières années apparaître de nouvelles races bovines comme la Limousine, l'Aubrac ou la Salers plus rarement l'Angus. Ces races nouvelles pour nos contrées sont moins sensibles aux conditions hivernales et souvent les agriculteurs les laissent passer l'hiver en extérieur avec des compléments d'alimentation. Les conséquences en découlant sont une diminution du lisier des stabulations. On revient à une fumure plus naturelle des pâtures et ces races étant plus résistantes, le recours aux antibiotiques est réduit. L'introduction de ces nouvelles races est donc positive. Notons quand même au passage que l'augmentation de densité produit un surpâturage nuisible à la Biodiversité.

Par contre tous ces bovins pâturent, toute ou partie de l'année, sur des prairies souvent abondées par des épandages d'engrais azotés, principalement au printemps, épandages accompagnés d'un bon dégagement d'ammoniac dans l'atmosphère, gaz à

effet de serre, une autre partie, le nitrates va dans la nappe phréatique et enfin une troisième partie, peu importante, est absorbée par la plante. Ces épandages d'engrais azotés nuisent également à la Biodiversité. Si les épandages sont trop souvent renouvelés les herbes à pousse rapide dopées par l'engrais, étouffent les autres, on se retrouve dans une sorte de monoculture d'herbage. Je ne développerai pas la question des effluents des bovins. Ils n'existent plus ou peu quand les bovins passent l'hiver dehors, dans ce cas la pollution est limitée. Pour les bovins qui passent l'hiver en stabulation l'épandage des lisiers est particulièrement polluant car épandu de façon trop concentrée.

Les pâtures et les haies.

Les bovins pâturent dans des prairies qui stockent du carbone et sont entourées très souvent de haies qui pourraient stocker du carbone. Ces haies subsistent parce qu'il est interdit de les arracher, mais elles sont taillées, broyées chaque été, réduites à leur plus simple expression et doublées d'une clôture de barbelés ou d'une clôture électrique car elles ne sont

plus capables de retenir le bétail dans leur enclos, ce qui était leur fonction première.

La PAC (Politique Agricole Commune) interdit d'arracher les haies. Un contrôle existe avec des pénalités qui peuvent être importantes en cas de récidives. Les arrachages ne sont pas nombreux.

Les haies sont donc taillées, broyées tous les ans par les agriculteurs. Cela coûte cher en matériel, en temps et en carburant.

Les paysans ont de tout temps entretenu les haies jusque dans les années 60 en pratiquant « la Pléchie ». Munis d'une hache et d'un vouge, on couchait les haies et elles assuraient leur fonction de clôture et pouvaient repousser et se régénérer indéfiniment. Les débris étaient brûlés sur place et le bois récupéré pour le chauffage. Je l'ai moi-même pratiquée avec mon Père quand j'étais gamin. Quand on faisait dix mètres dans l'après-midi on était content. Quand on voyait un jeune arbre émerger au milieu des épines on jugeait si on le laissait pousser ou pas. C'est pour cette raison que l'on voit aujourd'hui de grands arbres au milieu des haies. Le broyeur ne laisse, lui, aucune alternative au

renouvellement des arbres dans les haies. C'était une tâche qui était pratiquée en hiver Les exploitations faisaient plutôt 40 hectares en moyenne. Aujourd'hui elles font entre 100 et 300 hectares et l'entretien des haies n'est plus possible. Les agriculteurs passent leur temps en hiver à nourrir leur nombreux cheptel, ils n'ont plus le temps de s'occuper des haies. La taille et le broyage ont

remplacé cette technique d'une autre époque ce que l'on peut comprendre, mais qui est loin d'être satisfaisant. Le Gouvernement a débloqué des fonds au niveau national pour planter des haies et des arbres, est ce une bonne idée ? Ce qui est sûr c'est que c'est une idée chère car il y a toute une chaîne à mettre en place : récupérer des graines, faire des plants, négocier le lieu ou les planter,

les planter, les protéger ...etc. Si les graines ne sont pas issues du coin ou on va les planter les arbustes vont végéter...j'appelle ça une culture de haies alors que ça peut pousser tout seul, la Nature sait faire ... Les haies sont une formidable réserve de Biodiversité, un formidable moyen de stocker du carbone. Elles sont prêtes à jouer ce rôle, il suffirait de les laisser pousser. *Michel*

Eolienne et recyclage

C'est une des principales raisons de l'opposition des Français à l'implantation d'éolienne sur le territoire et il nous semble important de faire le point sur ce qui se pratique aujourd'hui en matière de recyclage.

En France on estime à 1500 le nombre de turbines à démonter dans les cinq ans à venir. Pour répondre à ces besoins, une filière française de démantèlement a été créée, D3R c'est-à-dire : **D**éconstruction des parcs éoliens, **R**econditionnement des gros composants, **R**ecyclage des pales et **R**evente des métaux, des matériaux recyclés et des composants. Le parc allemand, plus ancien que le nôtre a été confronté à la question du recyclage et une filière s'est déjà mise en place chez KSR Wind solutions. En ce qui concerne le démantèlement, le responsable du projet assure qu'il lui faut 5 à 6h pour tout démonter. L'opération est délicate et nécessite deux grues géantes et une dizaine d'ouvriers par éolienne.

Arrêté du 30 juin 2020 concernant le démantèlement et la gestion des déchets

L'arrêté du 30 juin 2020, renforce les dispositions relatives à la fin de vie des installations. Le démantèlement concerne les installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix mètres autour des éoliennes et des postes de livraison. Les fondations devront désormais être excavées dans leur totalité « jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ». Une dérogation pourra être délivrée par le préfet pour la partie inférieure des fondations « sur la base d'une étude (...) démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable ». Les aires de grutage et les chemins d'accès devront aussi être remis en état.

« Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou, à défaut, éliminés dans les filières dûment autorisées à

cet effet ». Des objectifs croissants sont fixés : au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes devront être démantelés, fondations incluses, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation, et elles doivent être réutilisées ou recyclées au 1er juillet 2022, ainsi qu'au minimum 35 % de la masse des rotors.

À compter du 1er janvier 2024, tout nouveau parc autorisé devra, lors de sa fin de vie, respecter les objectifs suivants : 95 % de la masse totale, toute ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. La masse des rotors réutilisable ou recyclable devra être de 45 % pour les parcs autorisés après le 1er janvier 2023 et de 55 % après le 1er janvier 2025.

« Les déchets non dangereux et non souillés par des produits toxiques ou polluants doivent être récupérés, valorisés ou éliminés dans des installations autorisées ».

Enfin, l'arrêté fixe le montant des garanties financières que doivent constituer les exploitants, en fonction du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque éolienne « En cas de renouvellement de toute ou partie de l'installation, le montant initial de la garantie financière d'une installation est réactualisé en fonction de la puissance des nouveaux aérogénérateurs ».

Ne rêvons pas, ce n'est pas parfait mais la question du recyclage est bel et bien prise en compte et avance. Reste encore des questions importantes non résolues.

A nous d'être vigilants, notamment lorsque la notion de dérogation apparaît dans un décret.

En pratique aujourd'hui Il existe un marché d'occasion pour les éoliennes vers la Russie ou la Pologne, mais cela reste minime et le plus souvent les turbines sont démontées sur place.

Les parties métalliques comme le mat et le rotor constituent plus de 90% du poids des aérogénérateurs

et se recyclent sans problème. La valeur marchande de ces ferrailles fait du démontage d'une éolienne une opération rentable. (420 euros la tonne d'acier). Le béton armé des fondations peut également être concassé et réutilisé sous la forme de granulats dans le secteur de la construction. Par contre, la principale difficulté en ce qui concerne la récupération du béton reste la profondeur du caisson et le coût induit par sa récupération. Enlever la totalité des fondations en béton est une obligation qui coûte très cher et les sociétés ont tendance à négocier avec les propriétaires et à n'enlever que la couche superficielle permettant la remise en « service » du terrain.

Les pales sont constituées de matériaux à base de fibre de verre ou de carbone difficiles à recycler. Elles sont découpées en morceaux directement sur place avant d'être acheminées à l'usine de recyclage. Elles sont alors broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries, les cendres servent de matière première dans la fabrication du ciment. Des avancées techniques nous laissent à penser que prochainement les pales pourront être construites en résine, ce qui faciliterait grandement le recyclage.

Aux États-Unis ont été créées à partir des pales de nouveaux matériaux composites. (Ils ont un stock d'avance, suffit de récupérer les pales enterrées dont la photo a circulé sur tous les réseaux sociaux) Ils seraient aussi résistants que des composites à base de bois. En un an la société à l'origine de ce procédé, GFSI, annonce avoir recyclé 564 pales selon cette méthode et estime pouvoir transformer en produits utiles plus de 20 000 T de déchets dans les deux années à venir.

A Rotterdam d'anciennes pales ont été utilisées en aire de jeu (tunnels, toboggan, rampes etc..)

Françoise

Sources : Actu 7h30 , Sergies, Reporterre.

Rappel:

Autun Morvan Ecologie tient sa permanence le vendredi matin de 10h à 12h, dans un espace clair et aéré !

Nucléaire : Panique à bord

Tout va mal pour le nucléaire. 13 réacteurs sur 56 à l'arrêt, soit 20% de la production d'électricité française. Une fragilisation de la production qui va perdurer car pour certains réacteurs les remises en circulation ne se feront pas avant août ou même décembre 2022.

En cause un problème de corrosion sur le système d'injection de sûreté – dispositif capital en cas d'accident qui permet, en injectant de l'eau borée (qui a pour rôle de ralentir les neutrons) dans le circuit primaire d'éviter la surchauffe du combustible et la fusion du cœur. (Fukushima et Tchernobyl)

Le plus inquiétant étant qu' EDF ne sait pas expliquer ce phénomène de corrosion qui est qualifié de « *dégradation improbable* ». C'est un phénomène « *pernicieux* », on peut ne rien voir pendant des années.

« *C'est un phénomène qui n'était pas attendu pour ce type d'acier à cet endroit et les causes de ces défauts ne sont pas aujourd'hui bien comprises* » explique Julien Collet, directeur général adjoint de l'ASN.

Le problème touche des réacteurs de 1450 MW, les plus récents, mais également un des réacteurs de 1300 MW de Penly, ce qui signifie que ce problème n'est pas circonscrit aux réacteurs de 1450 MW comme pouvait l'espérer EDF.

Les répercussions financières vont être colossales, puisque l'on parle d'un manque à gagner d'un million d'euros par jour et par réacteur.

Quant à la construction de 5 nouveaux EPR, type Flamanville, dont les déboires n'en finissent pas, quelle crédibilité dès lors accorder à l'annonce de la création de ces nouveaux EPR sans parler des 6 EPR de poche alors que le seul constat que nous puissions faire aujourd'hui est que nous n'avons plus les compétences pour construire et que nous ne savons pas encore déconstruire. Bernard Doroscuk, président de l'Autorité de Sécurité du Nucléaire a déclaré lors de son intervention à l'Assemblée Nationale : « Il faudrait former 4 000 ingénieurs par an ». Il a également répété pendant toute son intervention l'exigence de la sûreté

« Un accident nucléaire est toujours possible ».

« A moyen terme tabler sur la prolongation massive du parc à 50 ans et plus, alors que même les réacteurs les plus récents connaissent des défauts inquiétants apparaît comme une dangereuse prise de risque sans même envisager de nouveaux réacteurs qui accumuleront retard sur retard. »

A rajouter la problématique des déchets nucléaires et plus spécifiquement des combustibles usés hautement radioactifs. Les bassins de la Hague arrivent à saturation. En 2016 EDF et Areva estimaient à 7,4% seulement la capacité réelle d'entreposage encore disponible. Elle est aujourd'hui de 650 T. A raison de 150T par an d'arrivage de combustibles usés, il reste 4 ans de possibilité de stockage... Nous connaissons tous la résistance citoyenne à Bure... L'impression d'être sur une poudrière, non ? Je reprendrais bien un peu d'éolien.....

Françoise

Glyphosate

les *pisseurs de glyphosate* publient des résultats alarmants (source :Reporterre).

Une étude faite sur 7 000 Français, volontaires, entre 2018 et 2020, sur 84 départements, montre que 99,8% d'entre eux ont du Glyphosate dans leurs urines avec un taux moyen de 1.19 nanogramme par millilitre, soit douze fois la norme qui s'applique à l'eau potable.

Cet échantillon de population est estimé comme non représentatif par Daniel Grau, l'un des auteurs de l'étude car, dit-il, il y a dans le panel surreprésentation de consommateurs de produits biologiques, peu de fumeurs, beaucoup de femmes, de retraités et d'agriculteurs. Ce qui nous laisse à penser que nous sommes tous touchés et que les taux sont vraisemblablement plus élevés dans une population moins avertie. Les résultats sont sans réelle surprise et viennent confirmer des résultats d'études antérieures.

Le taux de glyphosate est plus élevé chez les hommes, et les moins de 15 ans (ça c'est une surprise).

Le produit est très présent chez les agriculteurs, et plus fort chez les viticulteurs. Ils sont en première ligne lors des traitements. Le taux élevé chez les fumeurs est lié au fait que le glyphosate est utilisé pour assécher le tabac.

Taux de glyphosate en baisse lorsque l'on mange bio à plus de 85%. Le taux de glyphosate est plus élevé au printemps et en été, 1,4 ng/ml entre mai et septembre contre 1,05 ng/ml entre octobre et avril. Il n'est pas interdit de penser que les épandages ont une responsabilité directe dans ce taux et la question suivante serait : "quel est l'apport de la contamination par voie aérienne?" Cela mériterait d'être approfondi.

Enfin, ce qui pourrait être une explication pour le taux élevé de glyphosate chez les enfants de moins de 15 ans : on retrouve des taux élevés chez les consommateurs de jus de fruits. Les fruits contiennent du gly-

phosate et plus particulièrement les jus d'orange.

En ce qui concerne l'eau, la contamination est plus forte chez les consommateurs d'eau de robinet et de source, plus faible chez les consommateurs d'eau filtrée. Rien de significatif concernant l'eau en bouteille.

Les citoyens sont venus se faire tester et ont payé eux-mêmes leurs frais d'analyses pour permettre aux scientifiques d'avancer sur la connaissance du sujet.

Ce qui fait dire à Daniel Grau qu'il s'agit là d'une forme de science citoyenne et participative qui devrait pousser l'Etat à lancer des travaux de recherche.

Donc récapitulons : Il vaut mieux ne pas être un homme, agriculteur ou viticulteur, il faut avoir plus de 15ans, ne pas fumer, ne pas boire de vin, ne pas boire d'eau ni de jus de fruits, éviter les sorties au printemps et en été... Hum... la vie va me sembler longue.

Françoise

PNRM / Renouvellement Charte forestière

Autun Morvan Ecologie a participé à l'élaboration de plusieurs Chartes forestières antérieures et participe également à sa nouvelle mouture. Une première réunion du Groupe de travail « Forêt » a eu lieu (le 18 janvier 2022) entre les représentants des acteurs concernés par la forêt (PNRM, Etat, Région, Elus locaux du Morvan, Administrations, Syndicats de propriétaires forestiers, Professionnels, Associations écologistes...) Voici (pour info ou rappel) le retour de Lucienne Haèse (qui en a été actrice) sur les Chartes antérieures dont la 4e (2016-2020) signée par AME et Vents du Morvan

« La première charte a été plutôt positive après d'innombrables discussions, mais avec la ferme volonté de la Présidente de la commission forêt de faire accepter cette fiche « pratiques favorables à l'environnement » ce fût pour les associations une avancée importante de parler environnement et forêt. Or, cette fiche n'a pas été soutenue et mise en avant comme elle le mérite. La deuxième charte a été positive

grâce au contrat forêt mis en place. La troisième charte est pour moi un échec, là où le contrat forêt aurait dû s'imposer (institutionnels, forêts publiques) rien n'a avancé ou trop peu. Il faut agir, sinon les problèmes récents se multiplieront creusant de plus en plus une fracture entre les propriétaires, les exploitants et les citoyens. Si les interprofessions et syndicats de sylviculteurs refusent de collaborer pour des mesures et actions prenant en compte la multifonctionnalité des forêts à minima dans le cadre de la charte forestière dont ils ont contribué à définir le programme d'actions, ce sera alors aux associations d'adopter une ligne plus dure, moins conciliante, en recherchant tous moyens légaux à leur disposition comme des contentieux devant les tribunaux. Si la quatrième charte n'est pas parfaite, elle propose des pistes d'actions pour concilier économie, écologie et social. Nous devons soutenir la démarche et ne pas laisser l'avenir des forêts morvandelles à la seule filière bois. »

Et maintenant ?

Une particularité de la Charte forestière dont l'élaboration est en cours, est que ce sera un élément prédominant dans la ligne du PNRM pour la période à venir. En effet, de plus en plus, tous (y compris le milieu forestier) commencent à s'accorder sur les problèmes que posent déjà à la forêt le changement climatique, la sécheresse, les maladies (tel le scolyte qui ravage les épicéas en ce moment)... la destruction des sols et de la biodiversité, la pollution de l'eau... Cependant le poids et l'inertie d'un modèle de sylviculture industrielle établi depuis de nombreuses années continue de rendre difficile le changement radical qui serait nécessaire. Cette nouvelle Charte devra peser sur la réflexion au sujet de la sylviculture et de l'usage du bois à venir et sur les changements de pratiques nécessaires et urgentes à prendre et à accompagner. AME portera cette fois encore fortement une parole constructive pour que la forêt du Morvan ait un avenir. Marie

Condition animale : quelles avancées en 2021?

Le 28 novembre, la loi sur la condition animale a été votée quasiment à l'unanimité par les parlementaires. Cette décision encourageante témoigne d'une prise de conscience par le monde politique et par la société française de l'importance de la question animale. Cette loi permet des avancées significatives et concrètes : les nouveaux propriétaires d'animaux devront justifier d'un «certificat d'engagement des connaissances et des besoins spécifiques de l'espèce ». Celui-ci a pour but de sensibiliser les futurs propriétaires aux conditions de

soin mais aussi aux coûts liés à la possession d'un animal. Afin de lutter contre les achats compulsifs, la vente de chatons et de chiots en animalerie sera interdite à partir de janvier 2024. Interdit également l'élevage de visons ; le dernier d'entre eux a été fermé. Autre avancée importante : le fait de tuer un animal est désormais considéré comme un délit et peut être sanctionné par 45 000 euros d'amendes et jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Enfin, la loi prévoit une interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques et les del-

phinariums. Ces avancées vont certes dans le bon sens, mais on peut néanmoins regretter certains oublis. Rien n'est prévu pour réglementer certaines pratiques de chasse particulièrement dérangeantes, comme la chasse à courre ou celle des oiseaux à la glu. Rien n'est mentionné non plus sur la question de la corrida ou de l'élevage industriel. Si, concernant ce dernier point, la fermeture en janvier de la Ferme des mille vaches a été une victoire des plus réjouissantes, l'actualité nous montre régulièrement que les conditions d'élevage des animaux dans les exploitations industrielles sont bien souvent cauchemardesques. Des avancées dans ce domaine sont donc urgentes et nécessaires. Pour les plus courageux, l'association L214 propose d'agir à son échelle en diminuant ou en arrêtant sa consommation de produits d'origine animale et rappelle que cet écogeste est « le plus efficace pour lutter contre le changement climatique : il représente à lui seul 40 % de l'impact total atteignable par des gestes individuels. » Une idée de bonne résolution pour 2022...

Aurore

Le crocodile, la centrale et les forêts...

Dans la vallée du Rhône, 3 des 4 réacteurs nucléaires de la centrale de Tricastin étaient dédiés à l'alimentation en électricité de la très vorace usine nucléaire d'enrichissement "Eurdif - Pierre Besse 1"... Souhaitant valoriser la très grande quantité de chaleur produite par ce complexe, les politiques locaux décidèrent l'implantation de la célèbre ferme des crocodiles de Pierrelatte... Mais depuis 10 ans l'usine étant arrivée à sa date limite de fonctionnement, elle a été remplacée par l'usine "Pierre Besse 2" qui consomme nettement moins d'énergie (c'est bien !) mais qui produit aussi beaucoup moins de chaleur ! Les élus locaux ayant catégoriquement refusé la fermeture de la ferme (une attraction touristique de premier plan !), il a donc fallu trouver un moyen de garder au chaud tout ce petit monde. Une centrale biomasse a donc été construite... Mais visiblement, la ressource forestière a été largement surévaluée et la ressource bois de toute la région en est bien mal menée !... Une fable à la morale "caïman" surprenante!

Philippe

Quelques brèves positives

Le "Titre-mobilité"

va permettre au salarié de payer certains frais liés à ses déplacements domicile-travail pris en charge par son entreprise. Il intègrera la prise en charge des frais de déplacements utilisant des modes alternatifs à la voiture individuelle, sans cotisations ni impôts, jusqu'à 600 euros par an - et permettra de payer carburant ou alimentation de véhicules électriques, hybrides ou fonctionnant à l'hydrogène.

Malus auto

Un nouveau barème du *malus automobile* entre en vigueur pour les véhicules neufs immatriculés à partir du 1er janvier. Le malus s'appliquera à partir de 128 grammes de CO₂/km (au lieu de 133 grammes de CO₂/km) avec, pour ce niveau de pollution, une taxation de 50 euros. Il va ensuite monter pour atteindre 40 000 euros pour un niveau supérieur à 223 grammes de CO₂/km, sachant que le montant du malus ne pourra pas dépasser 50 % du prix TTC du véhicule. Par ailleurs, un nouveau "malus au poids" va concerner les véhicules neufs pesant plus de 1,8 tonne, à raison de 10 euros par kilogramme.

Dans les deux cas, les familles nombreuses peuvent bénéficier de ristournes et les véhicules électriques et hybrides rechargeables ne sont pas concernés.

Fin de la castration à vif des porcelets

Il sera interdit de castrer les porcelets sans anesthésie au nom du bien-être animal mais les éleveurs pourront continuer à pratiquer cette opération à condition que leurs acheteurs l'exigent et s'ils respectent

un protocole spécifique. Cette pratique concerne encore la grande majorité des élevages français et près de 10 millions de porcelets par an.

les établissements recevant du public (gares, bibliothèques, écoles, universités, hôpitaux...) de donner accès à un point d'eau potable, interdiction des emballages en plastique pour la livraison des journaux, magazines et publicités, fin des achats par l'État de produits en plastique à usage unique pour utilisation sur les lieux de travail ou lors des événements qu'il organise.

Nous nous appuyons pour toute notre documentation sur : "Sortir du nucléaire", "Cyberacteurs", "Le Monde", "Good Planète", "Alternatives économiques", "Reporterre". Vous trouverez sur notre site les liens pour les 4 articles de Reporterre consacrés au nucléaire, analyse des difficultés techniques, mais aussi casse-tête des déchets radio actifs : traitement et stockage. Pour ceux qui n'ont pas internet écrivez-nous vous ferons parvenir les dossiers.



Le logo "Triman" (ci contre) sera déployé sur l'ensemble des produits. Sa présence signifie que

le déchet est soumis à une règle de tri : reprise en magasin pour les équipements électriques et électroniques, bornes spécifiques pour les piles, poubelle jaune pour les emballages...

Fin des emballages en plastique autour de certains fruits et légumes (déjà mis en application, les filets qui remplacent les plastiques viennent de Chine!) Interdiction des jouets en plastique offerts dans les menus pour enfants, obligation pour

Le saviez vous ?

A l'heure où divers candidat(e)s aux Présidentielles vantent le nucléaire au nom -notamment- de notre indépendance énergétique, il est bon de rappeler que depuis 20 ans il n'y a plus une seule mine d'uranium en activité en France ! 100% de notre uranium est donc d'importation ! Ainsi, au cours des 15 dernières années, nous nous sommes approvisionnés principalement : au Kazakhstan, en Australie, au Niger : (mais il n'y a bien entendu aucun lien avec la force militaire déployée sur place !) et en Ouzbékistan. Avant de postuler à la Présidence, il serait souhaitable d'avoir un minimum de connaissance sur ces sujets si importants ! Et au moins d'arrêter de raconter des âneries !

Philippe

Le Groupement Forestier recherche toujours des forêts à acheter, n'hésitez pas à les contacter au 03 85 54 37 49 ou à leur écrire à l'adresse suivante: contact@sauvegarde-forets-morvan.com.